



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

COMMUNIQUE

Sur réquisition du Parquet, M. Djobo Mohamed Alassani, imam d'une mosquée de Sokodé, un des dirigeants du parti politique PNP a été interpellé dans la journée du 16 octobre 2017 en fin d'après midi. Cette interpellation est intervenue suite aux incitations et aux appels répétitifs à la violence, au meurtre et à la sédition de la part de cet imam.

Il convient de rappeler, que face à la multiplication des déclarations répréhensibles consécutives aux manifestations violentes du 19 août 2017 et des jours suivants, les autorités judiciaires avaient procédé à un rappel à la loi et exhorté les responsables politiques à s'abstenir de tout comportement susceptible d'exposer leurs auteurs aux poursuites pénales.

Par ailleurs, au regard des agissements de l'imam Djobo Mohamed Alassani, de multiples démarches ont été entreprises par des responsables religieux de confession musulmane pour l'amener à s'abstenir des prêches appelant à la violence.

En dépit de ces exhortations, le vendredi 13 octobre 2017, l'imam Djobo Mohamed Alassani s'est livré dans son prêche à des appels au meurtre des militaires et de citoyens togolais. C'est dans ce contexte qu'est intervenue son interpellation pour appel au crime et à la sédition, infractions prévues et punies par les articles 552 et 553 du Code pénal.

Dans la foulée, des bandes organisées et structurées se sont livrées à des actes de violence inouïe, de pillage, de vandalisme et de destruction de biens publics et privés à Sokodé, Bafilo et dans certains quartiers de Lomé. A Sokodé, deux militaires en faction au domicile d'une personnalité ont été lynchés et exécutés et leurs armes et munitions ont été emportées. Un jeune a également trouvé la mort et une vingtaine de blessés enregistrée parmi les civils et les forces de sécurité.

Ces actes à visée terroriste, tendent notamment à déstabiliser les institutions de l'Etat et à semer la terreur au sein de la population. Ils nuisent gravement à la cohésion et à la paix sociale et portent atteinte à l'unité nationale.

Les auteurs et les commanditaires de ces actes qui ne visent qu'à compromettre l'unité nationale seront recherchés et poursuivis conformément à la loi.

Le gouvernement, présente ses condoléances aux familles éplorées, exprime sa compassion et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés. Le Gouvernement condamne fermement ces attentats extrémistes qui menacent gravement la paix publique, et la coexistence pacifique dans notre pays. Il appelle les populations à la retenue et au calme.

Face à cette situation et au regard des risques persistants de trouble à l'ordre public, le Gouvernement prendra toutes les dispositions appropriées pour assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Lomé, le 17 octobre 2017

Le Gouvernement